



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pollution

Question écrite n° 50170

Texte de la question

M. Denis Merville attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les conséquences induites par le prélevement de 150 millions sur le Fonds national pour le développement des adductions d'eau, effectuée en vue de financer le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole. Il résulte de cette décision une diminution significative des dotations effectuées pour financer les travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement des communes rurales, qui constitue un manquement aux engagements de l'Etat tels qu'ils ont été arrêtés, dans le cadre d'une convention portant sur la période 1996-2000, et apparaît de nature à freiner l'investissement des communes rurales, alors celles-ci sont par ailleurs soumises aux obligations de la loi sur l'eau. Cette distortion entre ces nouvelles exigences dont doivent s'acquitter les communes rurales et la diminution des moyens qui leur sont alloués, à cet effet, lui semble manquer de cohérence. Aussi, il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qu'il entend mettre en œuvre, afin de remédier à cette situation qui pénalise les communes rurales.

Données clés

Auteur : [M. Merville Denis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50170

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1587